

# PLAN DE MOBILITE INTER-ENTREPRISES DE CAROUGE

## « Changeons notre mobilité »

### LES ENJEUX POUR CAROUGE : AMELIORER LES CONDITIONS DE DEPLACEMENT

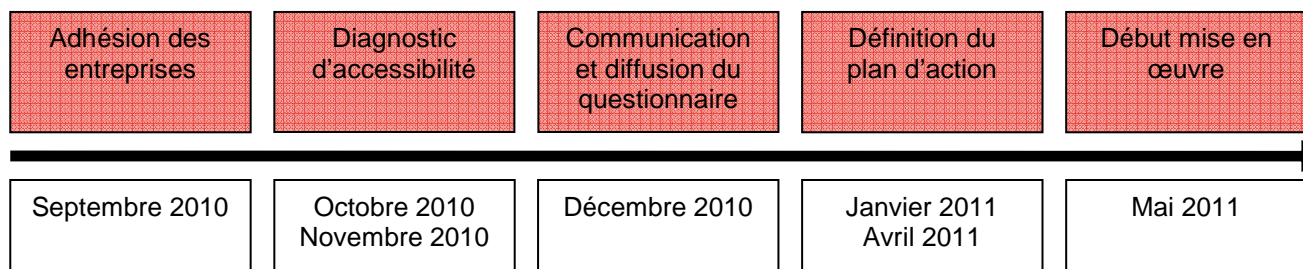
Le périmètre du projet Praille-Acacias-Vernets est en plein développement et cette croissance doit s'accompagner d'une amélioration de l'accessibilité par tous les modes de transport, en particulier ceux alternatifs à la voiture :

- pour offrir à tous les usagers la possibilité de se déplacer plus facilement ;
- pour désengorger le périmètre et optimiser le stationnement ;
- pour en faire profiter notre santé, l'environnement et la collectivité.

### LA REPONSE : UN PLAN DE MOBILITE INTER-ENTREPRISE (PMIE)

Pour répondre à ces enjeux, un Plan de mobilité inter-entreprises (PMIE) destiné à l'ensemble des entreprises carougeoises du secteur Acacias est lancé. Le PMIE vise à apporter des solutions cohérentes et efficaces à des besoins souvent communs. Il repose sur :

1. un diagnostic de l'accessibilité actuelle et future du périmètre ;
2. une démarche participative par le biais d'un questionnaire sur les pratiques de mobilité ainsi que les problèmes rencontrés ;
3. des actions visant à :
  - développer l'accessibilité par les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle : transports collectifs, covoiturage, vélo, marche...;
  - optimiser l'occupation et la gestion des places de parking ;
  - encourager les synergies entre les entreprises ;
  - communiquer auprès des collaborateurs-trices et des visiteurs-euses.



## QUELLE IMPLICATION EST DEMANDEE AUX ENTREPRISES ?

Pour les entreprises, participer au PMIE signifie dans un premier temps :

- collaborer à la récolte de données en vue de la réalisation du diagnostic : une fiche sur la problématique de mobilité de l'entreprise et un fichier d'adresses des lieux de domicile des collaborateurs-trices sont demandés. Le fichier sera utilisé pour effectuer une analyse spatiale de l'accessibilité du bassin d'emplois par les différents modes de transport ;
- communiquer auprès des collaborateurs-trices lors de la diffusion du questionnaire ;
- participer à deux séances de travail visant à définir le plan d'action (durée de 2 heures, fin 2010 et printemps 2011).

Une fois le plan d'action élaboré, les entreprises seront également impliquées dans sa mise en œuvre.

## QUELS RESULTATS CONCRETS ?

En collaborant au PMIE, les entreprises bénéficient d'une opportunité unique de mettre en place des solutions concrètes permettant de résoudre les problèmes de déplacement au quotidien.

Voici quelques exemples de solutions mises en place dans le cadre d'autres PMIE :

- transports collectifs : renforcement de l'information et de la promotion de l'offre de transports en commun existante, adaptation de tracé, renforcement de fréquences de lignes existantes, mise en place de navettes privées ;
- mise à disposition de vélos en libre service ;
- plateforme internet de covoiturage ;
- création d'une station d'autopartage sur le site (voitures partagées utilisées à la demande) ;
- actions événementielles de sensibilisation ;
- site internet et brochure d'information.